

SOLID, protection contre une dictature ?

Atelier du 17 décembre 2018 – Intervention de Christophe Décoret

Pourquoi parler de SOLID dans cet atelier

La raison d'être de SOLID

Le logiciel SOLID est actuellement promu par Tim Berners-Lee, une des personnalités du monde du numérique libre qui clame son inquiétude face à l'hégémonie des grandes plateformes américaines et chinoises.

Le logiciel SOLID permet de stocker ses données personnelles et ses archives précieuses aussi longtemps que possible et en donner l'accès ponctuellement à des tiers.

SOLID face à X-Road

SOLID est destiné à être habillé et exploité par des entreprises privées ou publiques. Ceci inspire une alternative à un problème non résolu d'X-road : la tentative d'abus de l'état. En effet, SOLID suggère que les données des individus pourraient être placées chez l'opérateur choisi par le citoyen et non sous la totale subordination à l'Etat.

Ceci aboutirait à une structure matricielle des bases de données [opérateur] :: [institution], ce qui permet aux citoyens de se sentir protégé par une éventuelle dérive dictatoriale des dirigeants ou d'un éventuel envahisseur.

Bien entendu, tout ceci nécessiterait un encadrement pour se prémunir contre les disparitions intempestives des opérateurs ou leur comportement déloyal envers l'Etat ou les citoyens.

Interview de Christophe Décoret par Bernard Biederman

BB : Christophe Décoret, vous êtes informaticien, ingénieur en Système d'Information avec plusieurs expériences dans des services de recherche publiques et d'entreprises de services du numérique dans le privé .

Dans le cadre de l'Atelier État Plateforme du Forum ATENA, vous avez présenté le produit « Solid ». Pouvons-nous en reparler ?

CD : Il s'agit d'une solution de coffre-fort numérique, fortement distribuée sur plusieurs serveurs. Elle est d'origine américaine, plus précisément du M.I.T. et créée par des développeurs de Linux. Sa fonction est de protéger des données personnelles, administratives mais pas uniquement. L'idée est de pouvoir se réapproprier son corps et ses idées, et s'y reconnaître selon un principe d'identité. Mettre en sécurité nos données personnelles est l'expression de notre mémoire, sinon de notre identité. L'originalité technique s'appuie sur une grande modularité des options choisies par l'utilisateur et sur une forte proximité entre le concepteur et l'usager.

L'objectif premier de Solid est de s'affranchir des opérateurs et de la publicité.

BB : Quelle est, plus précisément, la cible de ce service ?

CD : La cible comprend les usagers en tant que citoyen administré, obligé, par exemple, de conserver leurs bulletins de paie toute leur vie, ce qui dans le cas de prestations d'opérateur peut être risqué. Avec Solid il y a un engagement sans limitation de durée (celui d'aujourd'hui est de 50 ans, la vie moyenne d'un humain est de 84 ans), mais dépend essentiellement de la vivacité de la solution Open Source. Avec les opérateurs, il y a un risque de confidentialité, une multiplication des solutions, et une indépendance incompatible, selon moi, avec le parcours de chacun au cours de la vie. Pour le moment, un opérateur n'a pas la solidité d'une banque.

BB : C'est bien un atout si l'on fait l'hypothèse qu'un opérateur peut disparaître ?

CD : C'est d'autant plus exact que la base de développement de Solid est, Open Source, gérée dans l'environnement universitaire américain et distribué par la société internationale : inrupt.com

BB : Alors quid de l'administration française ?

CD : L'administration française n'a pas encore choisi Solid, en raison d'une attitude prudentielle, bien compréhensive. Mais il serait bon qu'elle s'y intéresse de plus près, quitte à se repositionner sur certaines réflexions. Je défends donc l'idée de la propriété numérique, de l'identité et de l'usage du Web sous la gouvernance d'un État au service des usagers.

Réflexion et conclusion :

Il s'agit pour les citoyen-nes de se réapproprier leur citoyenneté numérique. Aucun texte concernant la citoyenneté numérique n'a encore été créé ou adossé à la constitution Française, ni à la charte des droits de l'homme de 1948. Il n'existe pas actuellement de droit de l'homme numérique.

L'ensemble de notre droit, bien qu'il ait déjà prévu certain cas avec la CNIL ne prend pas encore en compte un équivalent des services de l'État version papier. Nous sommes en rattrapage et correction des situations en fonction des problèmes rencontrés. Les citoyen-nes sont en droit d'attendre une anticipation dans ce domaine. Une réflexion globale de la société civile comme professionnelle devraient être menée dans ce sens, pour que les usagers du service public prennent conscience de la nécessité de garder le contrôle total de leur identité numérique, avec leurs données personnelles, dans leur propre intérêt. Les citoyen-nes de demain pourraient ainsi garder confiance dans ce moyen qui est un progrès pour la construction de la société de demain.

Récapitulatif des fonctionnalités :

Favoriser la liberté individuelle contre les monopoles
Pas d'autorité centrale
Faire de vos données un bien inaliénable qui émane de notre personne
Interaction direct, pair-à-pair, entre usager et développeur, IPFS (Interplanetary File System)
Utilise une cryptomonnaie d'authentification (token)
Données stockées de façon chiffrée, répartie et transparente
Solution qui reste indépendante des plateformes
Résiste à la censure (cryptographie asymétrique)
Immuabilité des données
Renoue avec le principe de décentralisation
Chacune ou chacun déverrouille ponctuellement l'accès aux seuls services qui l'intéressent
Protocole d'indexation (ex HTTP)
Évite la concentration des pouvoirs
Reprise en main de nos usages
Fonction de hachage (utilisé pour vérifier l'intégrité des transaction de données)